

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 23.02.20

Date de convocation : 17 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 24 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	Monsieur Alain ASTRUC
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

GESTION DÉLÉGUÉE DU FONDS CHALEUR
Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été désigné lauréat par l'ADEME d'un premier Contrat Territorial Chaleur Renouvelable pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, arrivé à échéance fin 2022.

Le renouvellement de ce contrat pour la période 2023-2025 est en cours de finalisation et le SDEE continuera à assurer la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord sera formalisé par la signature :

- d'une **convention de financement** permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire ;
- d'un **accord cadre**, qui déterminera les conditions de déploiement territorial du Fonds chaleur ;
- d'une **convention de mandat**, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés. Dans l'attente de la tenue de la prochaine commission d'attribution des aides qui ne pourra intervenir qu'à l'issue de la signature des conventions liées au renouvellement du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable, il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'anticiper la validation du financement des projets ci-après et de conditionner la notification d'attribution de ces aides à la formalisation de l'accord de l'ADEME :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement Région/FEDER
BOIS ENERGIE			
Etudes			
SOC HLM Lozère Habitations Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour le foyer de vie Lucalous à Meyrueis	3 600 €	2 520 €	-
Association l'Arc en Ciel Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour l'établissement de Chaudeyrac	6 900 €	2 415 €	2 415 €
Commune de Saint Alban sur Limagnole Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie avec réseau de chaleur	3 000 €	2 100€	-
Travaux			
SASU Takh Développement Réalisation d'une installation à granulés pour quatre bâtiments à Hures la Parade	49 686 €	28 690 €	-
SEML Abattoirs du Gévaudan Installation d'une seconde chaudière à bois-décheté pour l'abattoir du Gévaudan à Antrenas	214 820 €	106 320 €	31 450 €
SCI Frères Lumières Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de quatre logements	28 126 €	9 954 €	8 692 €
Département de la Lozère Réalisation d'une installation à granulés pour la Maison de santé de Florac	78 641 €	16 548 €	-
Association la Chaudière Réalisation d'une installation à bois décheté pour quatre logements à Saint Etienne du Valdonnez	104 642 €	60 072 €	4 084 €
Communauté de Communes Gorges Causes Cévennes Réalisation d'une installation à granulés pour l'hôtel Rochefort à Florac	116 948 €	30 660 €	53 724 €
GEOOTHERMIE			
Etudes			
Commune de Bourgs sur Colagne Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour l'ancienne école de Chirac	3 000 €	2 100 €	-
Commune de Banassac-Canilhac Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour l'espace associatif - polyvalent	4 050 €	2 835 €	-
Travaux			
Département de la Lozère Réalisation d'une installation de géothermie pour la Maison de santé de Langogne	113 235 €	34 470 €	-
Total	726 648 €	298 684 €	100 365 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

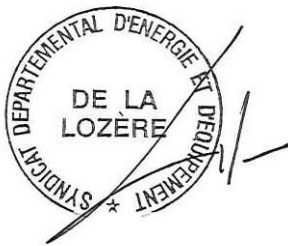
VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus, sous réserve d'une validation conjointe de l'ADEME au cours d'une prochaine commission d'attribution des aides ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230224-20230220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

